

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 04/09/2023

Nombre de membres en exercice: 13

Présents à l'ouverture de la séance : 07

Quorum réuni

Étaient présents :

Mme BOISNARD
M. ROUAULT
Mme HERCEG-GALESNE
M. LUCET
Mme BESNARD
M. GAISLIN
Mme LAMBART

Étaient excusés:

M. DEPOUEZ
M. BOUFFORT
Mme KHAN
M. GUILLAUME
Mme SUBILEAU
M. TATIN

Étaient absents:

Secrétaire de séance :

Mme HERCEG-GALESNE



Del 2023-03-02 – 20 septembre 2023

SUBVENTION 2023 – APRAS pour le dispositif « SORTIR »

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 035-263502072-20230920-2023_03_02-DE

Le rapporteur,

⇒ Rappelle que lors des conseils d'administration en date du 08 février et du 05 mai 2023, les subventions aux associations dont l'objet présente un caractère social ont été approuvées respectivement par les délibérations N° 01-06 & N° 02-01.

⇒ Expose que lors de ces 2 séances, la demande de subvention de l'APRAS, au titre du dispositif « SORTIR », n'a pu être arbitrée car réceptionnée ultérieurement.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif du CCAS ;

⇒ Après étude des pièces justificatives, il est proposé de fixer à l'association APRAS, le montant de sa subvention pour 2023.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

APPROUVE : le versement d'une subvention pour l'association APRAS, au titre du dispositif « SORTIR » :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ACCORDÉ	VOTE
APRAS	Dispositif « SORTIR » solde 2022	992,24 €	Pour : 07 Abstention : 00 Contre : 00
APRAS	Dispositif « SORTIR » 2023	15 000 €	Pour : 07 Abstention : 00 Contre : 00
TOTAL		15 992,24 €	

AUTORISE : M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Zlatka HERCEG-GALESNE



Le Président du C.C.A.S,
Par délégué,

La Vice-Présidente
Karine BOISNARD.

